linkedin.com/in/d-delannoy

FRAUDE AU STREAMING ET IA

7 millions d'euros.
Et aucune victime ?



FIL DE LECTURE Constat · Exploitation · Droit · Contrôle · Enjeux · Perspectives

Source : Music Business Worldwide, 25/09/2026 – 8 M$ convertis au taux BCE du 01/09/2026 (1 € = 1,159 $)

L'AFFAIRE MICHAEL SMITH

Des robots qui écoutent durant 7 ans de la musique

De 2017 à 2024, Michael Smith, 54 ans, musicien de Caroline du Nord, a fait générer par IA des centaines de milliers de titres, puis les a fait écouter en boucle par des comptes automatisés sur Spotify, Apple Music, Amazon Music et YouTube Music. Il a plaidé coupable de fraude en mars 2026 devant le tribunal fédéral de New York.

Générer

Des centaines de milliers de titres créés par IA

Faire écouter

Jusqu'à 661 440 écoutes par jour, par des robots

Encaisser

Près de 7 M€ (8 M$) de redevances captées

La peine en discussion

BARÈME FÉDÉRAL

46 à 57 mois

de prison

ENQUÊTE AVANT JUGEMENT

24 mois

de prison recommandés au juge

SA DÉFENSE

« Aucun artiste ni auteur n'a subi de préjudice perceptible. »

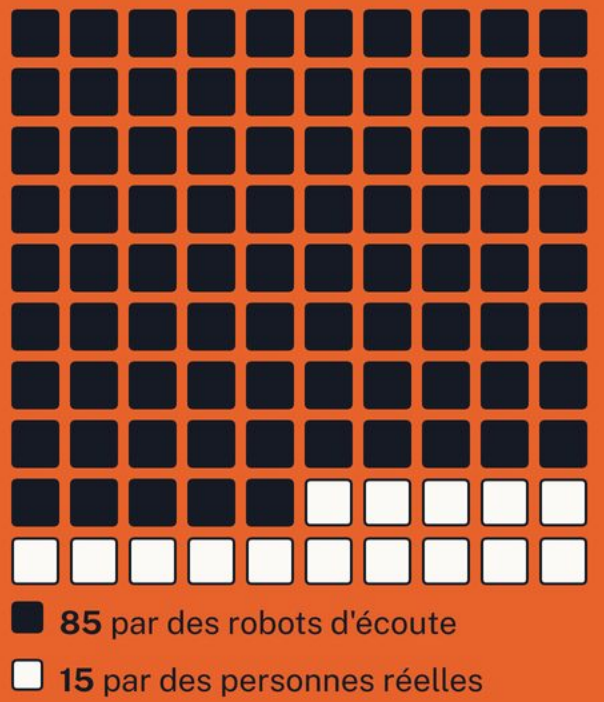
Elle demande une mise à l'épreuve, sans prison.

Sources : Acte d'accusation, SDNY, 24 Cr. 504 – Communiqué SDNY, 19/03/2026 – WSOC-TV, 21/03/2026 – Music Business Worldwide, 25/09/2026

UNE FRAUDE QUI S'ÉTEND

Jusqu'à 85 %

des écoutes de titres 100 % IA provenaient de robots d'écoute sur Deezer en 2025. Toutes ces fausses écoutes ont été exclues du calcul de répartition des paiements.



75 millions

de titres « **spammy** » supprimés par Spotify en douze mois (publication en masse, doublons, titres de moins de 30 secondes)

1 à 3 milliards

d'écoutes artificielles en France en 2021, soit 1 à 3 % du total, avant la vague IA

Sources : Deezer Newsroom, 21/07/2026 – Music Business Worldwide, 25/09/2025 – CNM, étude manipulation des écoutes, janvier 2023

« AUCUNE VICTIME VRAIMENT » ? LE PRÉJUDICE

≈ ESTIMATION

Chaque écoute artificielle se paie en vrai

Un an d'abonnement à Spotify Premium en France coûte **145,68 €**. L'État prélève 24,28 € de TVA. Restent **121,40 €** à partager.



La plateforme garde sa part. Ce sont les ayants droit, artistes-interprètes compris, qui subissent la fraude.

Prix 12,14 € par mois (AnimaPro, 14/04/2026) – TVA 20 % – partage en ordres de grandeur, les contrats varient (Spotify 70 % reversés, UNESCO 2023, Sacem, Règles de répartition, clé statutaire des 3 tiers) – fraude 3 %, haut de la fourchette CNM 2023

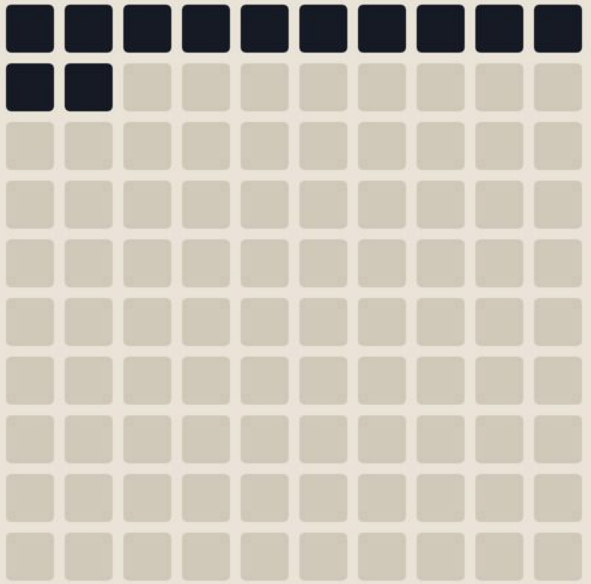
LE TERRAIN – UN DÉLUGE

106 000

titres publiés chaque jour sur les plateformes en 2025, contre 99 000 en 2024.

Un nouveau titre toutes les 0,8 seconde

Sur 100 titres du catalogue



12 dépassent 1 000 écoutes en 2025

88 plafonnent à 1 000 écoutes ou moins en 2025

253 millions titres cumulés sur les plateformes depuis leur création, au catalogue fin 2025 (+18 % en un an).

Source : Luminate, rapport annuel 2025, repris par Hypebot le 20/01/2026

LA PART DE L'IA – QUI LA MESURE ?

Une seule plateforme publie son taux.

États-Unis – Apple Music, Amazon Music, YouTube Music, Tidal. Aucun taux publié.

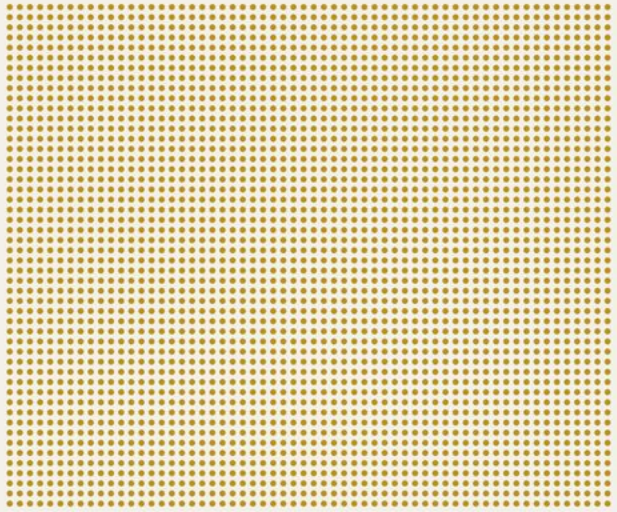
Suède – Spotify. Aucun taux publié, 75 M titres parasites retirés en un an.



Sources : Deezer Newsroom, 09/2025, 04/2026 et 21/07/2026 – MBW 12/11/2025 et 25/09/2025 – aucun autre taux public au 28/09/2026

ET POUR L'ARTISTE ?

Près de 3 000 écoutes pour 1 €, à partager



3 000 écoutes Spotify ≈ ESTIMATION

→

1 €

payé par le producteur selon le contrat et partagé s'il y a plusieurs artistes

87 % des titres

sont restés sous le seuil de 1 000 écoutes par an sur Spotify.

0,1 % des artistes

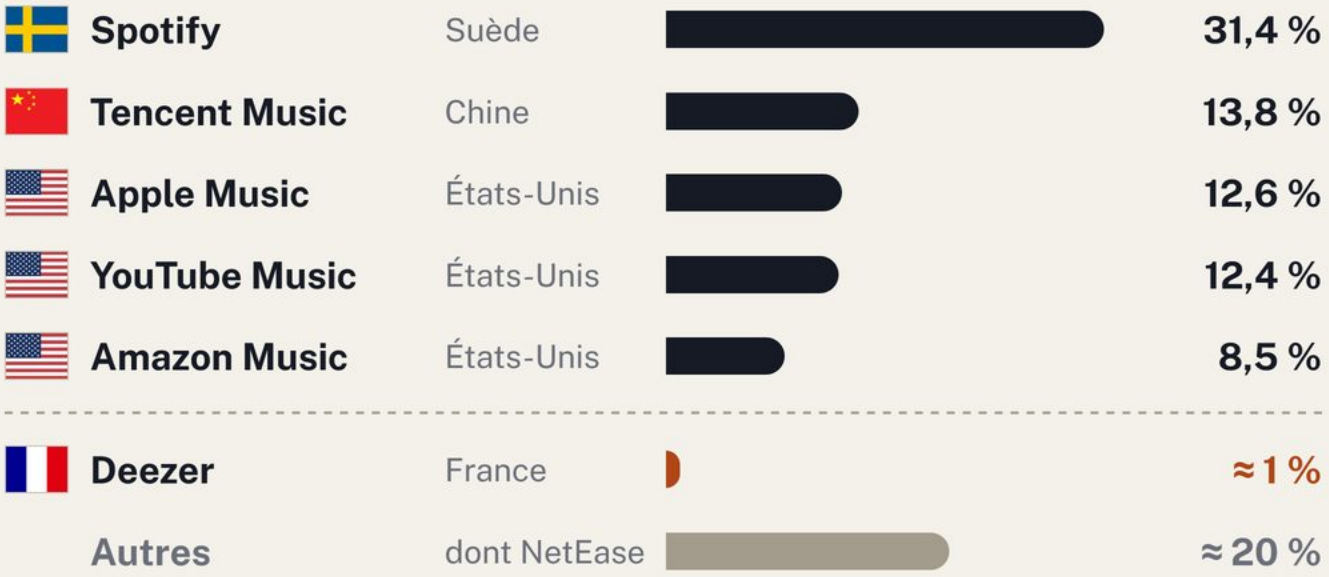
ont dépassé 86 000 € sur Spotify en 2025, sur quelque 13 millions ayant publié au moins un titre.

Ordres de grandeur : Muzisecur, tarifs 2026 (0,35 centime par écoute Spotify) – accord GRM du 12/05/2022 – Spotify, Loud & Clear 2026 – MBW 11/03/2026 – Disc Makers via Hypebot, 04/2025 (contesté par Spotify) – taux BCE du 01/09/2026 (1 € = 1,159 $)

LE MARCHÉ – QUI DIFFUSE, QUI EST ÉCOUTÉ ?

5 plateformes captent 79 % des abonnés

PART DES 921,6 MILLIONS D'ABONNÉS PAYANTS, FIN 2025



Trois des cinq leaders sont américains. Deezer, compte 3,8 millions d'abonnés directs en France.

5 100 Md
d'écoutes audio dans le monde en 2025.

31 %
du temps d'écoute de musique passe par la vidéo.

6,9 Md€
versés par YouTube en 12 mois, contre 9,5 Md€ par Spotify en 2025.

Environ 1 %
des revenus d'Universal venaient de TikTok en 2024. Meta ne publie rien.

Sources : MIDiA via MBW 16/06/2026 – Deezer, 9,1 M d'abonnés fin 2025 (part calculée) – Luminate 2025 – IFPI 2023 – MBW 23/10/2025 (YouTube) – Spotify Loud & Clear 2026 – Fortune 31/01/2024 – taux BCE 01/09/2026

REPÈRES – LE JEU DE LOI

2 siècles et demi pour avancer de 6 cases*

Chaque case est une avancée qui a ouvert une rémunération. Sur chaque flèche, le temps d'attente avant la suivante.

Départ

1777 1
Beaumarchais crée la future SACD

14 ans

1791-1793 2
Premières lois sur le droit d'auteur

58 ans

1851 3
La Sacem collecte et répartit

106 ans

1957 4
Part proportionnelle aux recettes
Adami 1955
Spedidam 1959

28 ans

1985 5
Loi Lang, naissance des droits voisins
SCPP 1985
SPPF 1986

23 ans

2008 6
Arrivée du streaming payant

18 ans

Arrivée ?

2026 ? ?
IA, aucune rémunération légale

- Droit d'auteur
- Droits voisins
- Streaming et IA

*Avancées majeures qui ont ouvert une rémunération. Légifrance (lois de 1791, 1793, 1957, 1985) – SACD – Sacem – Adami – Spedidam – SCPP – SPPF – SNEP, bilan 2025

ZOOM – L'OPT-OUT

Un droit de dire non, sans moyen de vérifier

Ce qu'il permet

Refuser l'entraînement d'une IA sur ses œuvres et interprétations sans accord

Ouvrir une licence négociée avec les fournisseurs d'IA

S'imposer à eux via l'AI Act, qui exige un résumé public des données

Ce qu'il ne fait pas

Rien pour les modèles déjà entraînés avant l'opposition

Aucun audit indépendant des données réellement utilisées

Aucun contrôle des titres générés, voix et style compris

Qui vérifie ?

Aujourd'hui, l'artiste et l'ayant droit, seuls et à leurs frais

Les institutionnels dépourvus de la technologie nécessaire pour en contrôler le respect, IA contre IA

Il faut un tiers indépendant outillé et la présomption d'utilisation

⚠ Angle mort – le plagiat

Un titre IA trop proche d'une œuvre reste un plagiat, mais la preuve exige de connaître les données d'entraînement. La GEMA a fait condamner Suno à Munich en juillet 2026, en première instance.

⚠ Angle mort – le featuring

Une voix clonée présentée en « feat. » échappe à l'opt-out. Elle relève des droits de la personnalité et des règles des plateformes, que Spotify a durcies en septembre 2025.

Sources : CPI art. L.122-5-3 et L.211-3 8° – directive (UE) 2019/790 art. 4 – AI Act art. 53 – Music Business Worldwide, 31/07/2026 (GEMA c. Suno) et 25/09/2025 (Spotify)

LE CONTRÔLE – QUI VÉRIFIE AUJOURD'HUI ?

4 étapes, aucun contrôle indépendant

Entraîner

L'AMPLEUR

Des IA entraînées sur des catalogues entiers. Les sociétés qui conçoivent ces outils de génération musicale, à l'instar de Suno, Udio ou OpenAI, ne publient pas la liste des œuvres utilisées.

QUI VÉRIFIE ?

L'artiste et son écosystème, seuls. L'opt-out n'est pas contrôlé par un tiers indépendant.

Publier

L'AMPLEUR

106 000 titres publiés chaque jour. Chez Deezer, plus de la moitié des nouveautés sont générées par IA.

QUI VÉRIFIE ?

Deezer détecte et signale les titres IA. Ailleurs, la mention repose sur une déclaration.

Auditer

L'AMPLEUR

1 à 3 % d'écoutes artificielles en France dès 2021, jusqu'à 85 % sur les titres 100 % IA.

QUI VÉRIFIE ?

Chaque plateforme seule, sans contrôle extérieur.

Reverser

L'AMPLEUR

Environ 2,55 € par abonné et par an captés par la fraude.

≈ ESTIMATION

QUI VÉRIFIE ?

La plateforme seule. Rien n'est publié.

La réponse passera par l'**innovation**.

Sources : AI Act art. 53 – Luminate 2025 – Deezer Newsroom, 21/07/2026 – CNM, janvier 2023 – estimation détaillée en diapo 4

LES ENJEUX

3 exigences

Traçabilité

Savoir d'où vient chaque titre, humain ou IA, et ce que deviennent ses écoutes, du dépôt au paiement.

Intégrité

Seules les écoutes réelles, par des personnes réelles, comptent dans le partage.

Respect

Aucun usage d'une œuvre, d'une interprétation, d'une voix ou d'un nom sans l'accord de la personne.

Constat, exploitation, droit, contrôle. Tout ramène à ces trois exigences.

PERSPECTIVES – LES LEVIERS D'ÉVOLUTION

La maîtrise, de l'entraînement à la rémunération

Entraîner
Loi (France, UE)

L'opt-out soumet l'entraînement à autorisation, donc à licence, encore faut-il prouver l'utilisation. Avec la présomption d'utilisation, ce serait au fournisseur d'IA de démontrer qu'il n'a pas utilisé une œuvre. Votée au Sénat, elle attend l'Assemblée, peut-être fin 2026. En complément, un audit indépendant des données d'entraînement.

Publier
Contrat distributeur – plateforme

Identifier ce que l'on rémunère ou pas en imposant un audit automatique indépendant qui distingue les titres entièrement générés par IA des œuvres humaines, créées ou non avec l'aide d'outils.

Auditer
Licence plateforme – ayants droit + loi

Écarter les fausses écoutes (robots) avant le calcul des paiements, avec un même principe de détection sur toutes les plateformes, et créer une infraction de manipulation des écoutes.

Reverser
Licence plateforme – ayants droit

Partager l'information en publiant le nombre d'écoutes écartées, puis reverser les sommes récupérées aux ayants droit lésés.

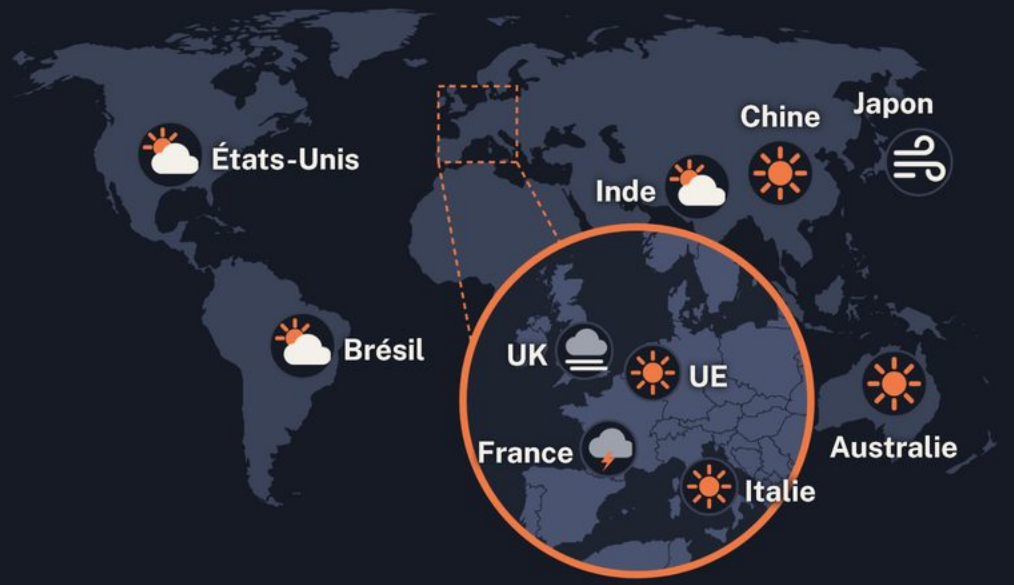
Qui peut agir ? Loi = le législateur, France ou UE. Contrat, licence = accords entre producteurs, distributeurs, plateformes et ayants droit.

Cadre français et européen, les règles diffèrent hors UE – CPI art. L.211-3 8° – Sénat, PPL présomption, 08/04/2026 – AI Act art. 50

PERSPECTIVES – LA MÉTÉO DES LOIS

Prévisions au 29/09/2026

Des décisions attendues ici et ailleurs



En vigueur | En discussion | Bloqué | En suspens | Champ libre

- **France** – Présomption d'utilisation bloquée à l'Assemblée
- **Union européenne** – AI Act : contenus IA signalés depuis 08/2026
- **Italie** – Loi IA : apport humain exigé, fouille illicite punie pénalement
- **Royaume-Uni** – Opt-out abandonné, aucun calendrier
- **États-Unis** – NO FAKES Act (voix, image) adopté en commission
- **Brésil** – Loi IA votée au Sénat, en attente à la Chambre
- **Inde** – Licence obligatoire avec redevances proposée
- **Chine** – Étiquetage des contenus IA, audio compris
- **Japon** – Entraînement des IA largement autorisé
- **Australie** – Exception pour l'entraînement refusée

Sources : Assemblée nationale – AI Act art. 50 – loi italienne 132/2025 – gouv. britannique, 18/03/2026 – S.4591 (États-Unis) – PL 2338 (Brésil) – DPIIT (Inde) – CAC (Chine) – loi japonaise, art. 30-4 – gouv. australien, 27/10/2025

À SUIVRE – PROCHAIN FOCUS

Les comédien.nes, variable d'ajustement de l'IA ?

Leur visage, leur voix et leur interprétation deviennent des données.

À l'image

Un visage ou un corps numérisé est utilisé sans l'accord de l'artiste-interprète : que dit la loi aujourd'hui et quelles perspectives ?

L'interprétation

Un avatar d'artiste façonné à partir du jeu d'un ou plusieurs interprètes. Comment défendre ces droits ?

Le doublage

Une voix clonée double un film dans toutes les langues. Que devient l'activité de doublage ?

Livre audio, jeu vidéo

Quand une voix de synthèse remplace un.e interprète, qui a donné son accord, et qui est payé ?

MÊME FIL DE LECTURE Constat · Exploitation · Droit · Contrôle · Enjeux · Perspectives



Derrière chaque écoute, un artiste. Pour chaque artiste, un droit à rémunération.

Douglas Delannoy

Expertise | Veille | Accompagnement | Innovation

Partagez vos retours d'expérience !

linkedin.com/in/d-delannoy